TECHNICAL SHEET
Cailleau Herboristerie

HERBES POUR VIN CHAUD Blend bulk

T0044
Famille : Mélange



DESCRIPTION

Origine usuelle	Mélangé en France, les origines des matières premières végétales sont indiquées sur les fiches techniques associées
Noms communs	Mélange vin chaud
Description référence	Mélange vrac

QUALITÉ

Composition	Citron écorce, Orange Douce écorce, Orange Amère écorce, Cannelle, Badiane, Giroflier clou
Plan de contrôle analytique	- Contrôle botanique (macroscopique et organoleptique) - Microbiologie selon la catégorie A de la Pharmacopée Européenne - Contaminants (métaux lourds, HAP, mycotoxines, alcaloïdes) selon le règlement (UE) n°2023/915 - Pesticides selon le règlement le règlement (CE) n°396/2005

UTILISATION

Mode d'emploi	Préparation du Vin Chaud : Prévoir : 75 cl de vin rouge (Anjou rouge par exemple), 2 cl de cognac, 150 g de sucre roux et une orange. Dans une casserole, mélanger le vin, le sucre, et laisser frémir sur feu moyen 3 à 5 minutes. Ajouter 40 g de préparation, le cognac, et chauffer à feu doux pendant 20 minutes sans faire bouillir. Disposer dans chaque verre quelques dés d'orange. Filtrer et server. Le vin chaud se boit très chaud, bonne dégustation ! Peut aussi se préparer sans alcool. Remplacer le vin par du jus de raisin. N'ajouter pas le sucre ni le cognac.
Informations complémentaires	Retrouvez l'ensemble de nos attestations et certificats qualité en ligne via le lien ci-dessous, directement accessible depuis notre site internet : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/23-documents-qualite
Allergènes	Nous garantissons que la formule ne contient que les ingrédients indiqués dans la recette.

INFORMATION

Conditionnement	Sachet Kraft
Conservation	Date de Durabilité Minimale (DDM) : 3 ans Conserver à l'abri de la lumière directe, à une température inférieure ou égale à 20°C, à l'abri de l'humidité, à l'abri de tous les nuisibles potentiels, dans un récipient adéquat (kraft idéal).
Informations nutritionnelles	Conformément au Règlement (UE) n°1169/2011, les plantes et épices, en tant que produits non transformés ou simplement transformés (notamment séchés), sont exemptées de l'obligation d'étiquetage nutritionnel, sauf disposition spécifique contraire.

NOTIFICATION

Notification	Nous vous invitons à consulter les bulletins d'analyses via ce lien ci-après : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/11-bulletins